

BELGIQUE - BELGIE
P.P.
7140 MORLANWELZ 1
6/69683



aison de la laïcité
orlanwelz

LE COURRIER LAÏQUE
n°91 Janvier 2011

En 2011, toujours des activités
à mini prix. Pourquoi s'en priver !



Place Albert 1^{er}, 16A, 7140 Morlanwelz - Tél. 064 44 23 26

Après notre « Repas de fêtes » du 12 décembre dernier.

La neige n'a pas arrêté nos membres et sympathisants.



Nous éprouvions quelques craintes une heure avant l'accueil des participants inscrits bien avant que le bonhomme hiver drapé dans son manteau de neige ne vienne nous rappeler que la nature n'est pas disposée à abandonner ses droits.

Nous avons constaté avec plaisir que la quasi-totalité des inscrits était présent et que la convivialité fut, une fois de plus, au rendez-vous. Nous avons ainsi, à 3 jours près, fêté joyeusement le solstice d'hiver (cette année le solstice d'hiver est tombé le 22 décembre à 0 heure 00'29'') qui marque la plus longue nuit de l'année. Ce repas a été



préparé, comme les précédents, par les membres du conseil d'administration qui, pour la circonstance, se mobilisent pour le rendre savoureux et varié.



Remercions plus particulièrement Anne-Marie André, notre animatrice de l'activité d'aquarelles qui, en offrant une de ses œuvres a une tombola improvisée, à fait une heureuse gagnante : une participante à l'activité qu'elle dirige !

Grâce au bénéfice dégagé des repas du 9 mai et 12 décembre 2010, nous pourrons investir dans l'achat de mobilier de bureau plus ergonomique et dans le rafraîchissement des murs.



Merci à tous de votre participation.

Cette réussite nous encourage à vous donner à toutes et à tous rendez-vous au prochain dîner de notre maison qui aura lieu le dimanche 6 février 2011 au bénéfice de la Fête de la Jeunesse Laïque de notre région.

Donc : A VOS AGENDAS !

Le Conseil d'administration



Samedi 8 janvier 2011 – Drink de l'amitié



Comme les années précédentes, nous serons heureux de vous retrouver nombreux dans nos locaux le samedi 8 janvier 2011 à 11 h 30 autour du traditionnel et chaleureux apéro de l'amitié.

Le Conseil d'Administration

Contact bureau : Paola Esposito - 064/ 44 23 26

Un répondeur prend vos appels durant les absences.

Cotisation 2011

La cotisation annuelle est fixée à 8 € par membre.

Vous pouvez assurer son renouvellement par versement au
compte 068-2197118-95 de

La maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2011

(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)



Dans ce numéro

Après notre « Repas des fêtes » du 12 décembre 2010	p.2
Cotisation 2011 et « Dans ce numéro »	p.4
Lundi 17 janvier : lundis du Préau avec Jean-Pierre Soumois	p.5
L'ONU ne condamne plus les exécutions d'homosexuels	p.7
Jeudi 20 janvier : atelier d'art floral	p.9
Lundis 10 et 24 janvier : atelier d'aquarelles	p.10
La Laïcité se radicaliserait-elle ?	p.11
Militantisme... anticléricalisme...	p.13
Port du voile à Charleroi : le conseil d'Etat dit non	p.15
Jeudi 13 janvier : cinéma des résistances « Forzen River »	p.17
Samedi 11 décembre : « L'émilienne » était dans nos murs.	p.19
Dimanche 6 février : repas au profit de la Fête de la Jeunesse Laïque	p.20

17 janvier : les Lundis du Préau présente :

« Wallon et picard : mêmes origines, même avenir ? »

Avec Jean-Pierre SOUMOIS.

La particularité des après-midis des « Lundis du Préau », c'est la diversité des activités proposées : musique, cinéma, conférences, projections diverses, rencontres d'artistes et d'artisans, folklore, ...et un goûter pour terminer dans la convivialité.

Le 17 janvier, nous recevrons Jean-Pierre Soumois, professeur retraité de l'Athénée provinciale de Morlanwelz qui nous parlera du wallon et du picard et répondra aux nombreuses questions que nous nous posons telles que : « d'où vient le wallon ? » - « langue de paysan, d'ouvrier, » - « langue grossière ? »... tout un programme.

En prélude à cet après-midi : que nous en dit Jean-Pierre ?

Depuis 4 millions d'années, l'homme se distingue de l'animal par le feu, l'outil et la parole.

Les paroles n'ont laissé aucune trace avant l'écriture (+/- 3.500 ans au plus).

- Le wallon, c'est du latin qui est venu « à pi » du fond des « adges » dit Julos Beaucarne. Juste. Mais quand est-ce, le fond des âges et pourquoi « à pieds » ?
- Les historiens, les philosophes, les linguistes, les médecins, les psychiatres, les préhistoriens sont curieux comme les enfants : « et avant, qu'est-ce qu'il y avait ? », « ça vint d'où ? ».
- A l'école, on nous répondait par de belles histoires mais aujourd'hui, les archéologues (aidés par des sciences nouvelles de datation des traces de génétiques, de physique et de chimie appliquées) mettent de l'ordre et essayent d'aller plus loin dans les mystères de la parole et de l'écriture. Comment ? Et pourquoi les philosophes sont-ils invités à relire leurs « classiques » autrement ?
- Mais oui, le picard et le wallon remontent au moins au 7^{ème} siècle avant notre ère. Et dans les manuscrits du moyen âge, ils ne sont guère différents.
- Quelques témoins illustres : Pythagore de Samos, Poséidonios d'Apamée, Jules César, la reine Brunehaut, Charlemagne, Jeanne d'Arc, François

Villon et François Ier, Richelieu et La Fontaine, Gilliéron et Voltaire, et même... un perroquet engadinois...

Mieux connaître notre invité



Jean-Pierre Soumois est une figure bien connue de Morlanwelz et de nombreux parents et anciens élèves de l'Athénée provincial de Morlanwelz s'en souviennent.

Lui-même ancien élève de cette institution, section gréco-latine, il se souvient de quelques-uns de ses professeurs remarquables : Arnold Bron en latin, Robert Joly en philosophie, Gonzalez

Decamps en littérature française : toute une époque ! En 1964, diplômé en philologie romane à l'ULB, il enseigne à l'Athénée Robert Catteau de Bruxelles, il rejoint rapidement l'Athénée provincial de Morlanwelz en remplacement de Robert Joly, nommé à la toute jeune Université de Mons, qui sera aussi fondateur de l'Institut d'étude de l'histoire du christianisme et de la laïcité à l'ULB.

Jean-Pierre consacra plusieurs de ses vacances à la visite des principaux sites européens de préhistoire et de protohistoire et quelques autres en Amérique Centrale, en Afrique et en Asie.

Il a obtenu une licence libre et sélective en histoire de l'art, section préhistoire et protohistoire avec les professeurs Brunfaut et Groenen.

Et les assidus des « Lundis du Préau » ont l'occasion d'apprécier ses talents d'acteur wallon dans la troupe de Lily FAES : « les walloneux du Sablon » chaque troisième lundi de juin. Un agréable retour aux sources car Jean-Pierre était acteur wallon entre 10 et 12 ans.

Rappelons que ces après-midis sont gratuits et ouverts à tous et que le goûter convivial qui suit l'activité, pour la modique somme de 2 €, est facultatif.

Invitez vos amis et connaissance à nos après-midis.

Ils ne le regretteront pas.

Yvan Nicaise

A la demande des pays musulmans, l'ONU ne condamne plus les exécutions d'homosexuels

Cette information est passée comme une lettre à la poste, ni vue ni connue.

SCREW



THE U.N.

Les pays [musulmans] arabes et africains ont réussi le mardi 16 novembre 2010 à obtenir que l'Assemblée générale des Nations Unies supprime d'un texte de résolution condamnant les exécutions sommaires et extrajudiciaires, l'article spécifique qui concerne les mises à mort dues à l'orientation sexuelle.

C'est un scandale passé inaperçu parce les médias s'intéressant peu à la nébuleuse onusienne, à l'exception des décisions de l'assemblée générale de l'organisation internationale ou lorsqu'elle décide d'envoyer des troupes pour protéger des populations civiles lors d'un conflit armé.

Un amendement écrit, soumis par le Groupe des États d'Afrique et l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), et visant à supprimer la notion de « discrimination, notamment fondée sur les préférences sexuelles », **a été retenu** à l'issue d'un vote séparé et de nombreuses prises de position des États sur la question.

L'alinéa qui condamnait spécifiquement les exécutions d'homosexuel(le)s a donc été supprimé du texte proposé alors que depuis les 10 dernières années, l'orientation sexuelle était incluse dans une liste de situations discriminatoires pour les exécutions ; il en est de même pour les convictions religieuses et les minorités linguistiques.

Les délégations occidentales ont exprimé leur déception lors du vote de la commission des droits de l'homme pour la suppression de l'article. La Finlande, la France, la Suisse, en particulier, ont regretté que la discrimination fondée sur la préférence sexuelle ne soit pas explicitement mentionnée cette année. Elles ont rappelé que de nombreuses personnes continuaient à être victimes de meurtres et de violences en raison de leur orientation sexuelle. Le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ont voté en faveur du maintien du texte initial.

De leur côté, les défenseurs de l'amendement voulaient modifier l'article en supprimant la notion de "*discrimination, notamment fondée sur l'orientation sexuelle*", avançant qu'il n'existait pas d'accord international sur cette notion et qu'il serait opportun d'en traiter à l'occasion d'une réunion intergouvernementale.

Parmi les pays soutenant cette proposition, citons l'Iran, le Nigeria, le Soudan, l'Arabie Saoudite, le Yémen et l'Iraq, pays où les gays sont emprisonnés voire exécutés après un procès sommaire.

Cette modification fut finalement acceptée par un vote étroit de 79 pour, 70 contre, 17 abstentions et 26 absents.

Précisons que cette résolution vise à protéger les défenseurs de droits de l'homme (comme les journalistes et les avocats), les enfants de la rue et les membres de communautés indigènes.

Une résolution qui bafoue les droits de l'homme.

Alors que le nombre de victimes de meurtres et de violences en raison de leur orientation sexuelle ne cesse de progresser à travers le monde, notamment dans les pays cités ci-dessus, il serait grand temps qu'un débat sérieux s'engage à l'ONU sur les différentes législations relatives à la sexualité des citoyens des Etats membres et que les Nations Unies prennent les décisions qui s'imposent pour condamner définitivement tous les pays appliquant encore aujourd'hui la peine de mort pour quelque que raison que ce soit...

Trop rarement, la presse communique sur les décisions et autres résolutions prises si elles n'impliquent pas directement l'Etat concerné.

Le débat aujourd'hui est de savoir si tous les Etats peuvent non seulement être acceptés et représentés au sein de l'ONU mais aussi de savoir si le droit de vote peut leur être accordé sans restriction.

Cary Alan Johnson, le Directeur exécutif du Gay International et la Commission de Droits de l'Homme, a dit : "ce vote est un développement dangereux et inquiétant. Il enlève essentiellement la reconnaissance importante de la vulnérabilité particulière des lesbiennes, les gens gays, bisexuels et transsexuels - une reconnaissance qui est essentielle à la fois quand 76 pays dans le monde criminalisent l'homosexualité, cinq le considèrent comme un crime capital et des pays, comme l'Ouganda, ajoutent la peine capitale à leurs lois criminalisant l'homosexualité."

Yvan Nicaise

Jeudi 20 janvier : atelier d'art floral



Pour prolonger la période des fêtes de fin d'année, rien de tel qu'un environnement floral dans la maison.

Le jeudi 20 janvier sera donc consacré à de nouvelles réalisations et créations ; la proximité de la chandeleur sera peut être source d'inspirations...

Les heures restent inchangées : de 10 à 12 heures.

Et comme toujours : Ne pas oublier le petit matériel (clous, sécateur, ciseaux, couteau)

La participation aux frais reste fixée à 10€ et comprend les fleurs, le matériel de décoration et le petit café.



Afin de permettre l'achat préalable des fleurs, nous vous demandons de vous inscrire à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

Marie-Christine Cuchet

Pour information, les dates de l'atelier d'art floral prévues pour le prochain mois sont fixées aux 10 et 24 février 2011.

Lundis 10 et 24 janvier : après-midi d'aquarelles dans nos locaux

Vu le succès rencontré, notre atelier d'aquarelles continuera ses activités en 2011.

Nous continuerons à apporter les connaissances, trucs et astuces qui permettront aux participants de maîtriser les techniques qui leur permettront de libérer leur talent créateur.

Vous pouvez nous rejoindre, soit pour une première approche, soit pour vous lancer dans l'aventure.

Cette activité se déroule de 14 à 16h30 et votre participation est de 6 € par séance, café compris.

Une partie du matériel est mis à votre disposition (papier, palette, bac de nettoyage, ...) par notre maison.

Nous vous invitons à téléphoner préalablement car le nombre de participants par séance ne peut être supérieur à 12 afin de permettre à notre animatrice de dispenser ses conseils.



Anne-Marie André

Pour information, les dates de l'atelier d'aquarelles prévues pour le prochain mois sont fixées aux 14 et 28 février 2011.

La laïcité se radicaliserait-elle ? Quelques réflexions d'Emile Dereux, membre de notre Maison de la Laïcité

Emile, à la lecture d'un article récemment paru dans la presse francophone, nous a adressé l'article ci-dessous.

Son objectif étant de susciter la réflexion, nous le publions in extenso.

Vos réactions nous conduirons peut-être à l'organisation d'un café-citoyen sur ce thème. (NDLR)

Je découvre dans le quotidien «Le Soir» des 20 et 21 novembre 2010 une interview du patron des socialistes bruxellois, Monsieur Philippe MOUREAUX, annonçant sa démission en tant que président de la fédération bruxelloise dont je rapporte un extrait qui m'amène à intervenir:

David Coppi : Journaliste

« A propos des populations étrangères, c'est le dernier débat sulfureux : les « laïques militants » vous reprochent l'ouverture aux " musulmans" ... ».

Philippe Moureaux

« Ils me reprochent de m'être ouvert à des populations qui n'ont pas l'héritage athée et laïque qui est le leur[. . .]».

« Il faut accepter les convictions religieuses et culturelles, tout en défendant bien sûr le socle commun sur l'égalité des hommes et des femmes et le respect les uns des autres ».

Ces passages m'interpellent :

« les laïques militants » (D.C.)

S'agirait-il d'un militantisme « débridé » ?

J'en fais cette lecture personnelle? A tort ou à raison!

<< les » n'est pas un article partitif, il englobe l'ensemble des laïques.

Par définition, « le militant fait la guerre, combat ». Serions-nous encore de « ces laïques militants, combattants ? »

Ou alors, sommes-nous aujourd'hui des laïques ayant un esprit d'ouverture vers l'autre qui est différent - l'autre qui n'est pas de ce « militant combattant » fondamentaliste?

Force est de constater, pour les avoir rencontrés, qu'il existe encore malheureusement des militants radicaux « qui se disent laïques » et qui ne se sont pas adaptés à l'évolution de notre société actuelle et qui n'en ont pas acquis l'esprit.

« L'héritage athée et laïque » (P.M.)

Philippe Moureaux me conforte quant à l'esprit d'ouverture rappelé dans l'alinéa 2 de sa réflexion : « *Il faut accepter ...* ».

La laïcité d'aujourd'hui n'est plus une laïcité de **combat** comme a pu le connaître le XIX^{ème} siècle et jusqu'à la fin des années 1980 et même 90. La laïcité de ces époques était encore perçue, vécue comme une laïcité antireligieuse, une laïcité « de libres penseurs » avec leurs justes revendications que je n'exclus ni ne réfute. Il existe toujours des laïques qui n'ont pas abandonné cette conception. Je ne peux que le regretter car ils donnent de la laïcité une image qui ne correspond plus à sa finalité ni à sa réalité.

La laïcité d'aujourd'hui est une laïcité d'ouverture et non plus une laïcité de combat dans laquelle je m'étais engagé antérieurement avec de justes raisons, je le reconnais d'ailleurs. C'était une autre époque !

La laïcité d'aujourd'hui telle que je la conçois, la perçois et la défends, c'est une laïcité qui par ses activités s'ouvre à tout public, accueille des croyants comme des non croyants, informe, sensibilise, éclaire sur des sujets cruciaux, sociétaux, suscitant réflexion, remise en question. ---

La laïcité d'aujourd'hui reste néanmoins anticléricale.

La laïcité d'aujourd'hui n'est pas animée par un esprit de prosélytisme, elle est animée par un esprit de justice sociale, de défense et de protection des libertés individuelles, elle est pour le débat et la confrontation. Elle n'est pas une religion avec des dogmes et des vérités intangibles.

Notre laïcité d'aujourd'hui est bien une laïcité d'ouverture qui continue à défendre et à protéger ses acquis.

Notre laïcité se fonde sur les principes de libre examen et de liberté de conscience.

Le libre examinateur sait se remettre en question car il n'y a pas de vérité absolue qui ne soit pas soumise à sa raison.

Quant à la conscience, elle est par définition: « *la faculté qu'a l'homme de connaître sa propre réalité et de la juger* ».

Et j'en reviens à deux questions :

- «Le militantisme» se serait-il radicalisé au sein des dirigeants ou responsables laïques? Serait-ce un militantisme de combat?
- L'esprit d'ouverture tel que l'applique Philippe Moureaux, s'il est battu en brèche par certains, n'est-il pas celui qui doit prévaloir et qui mérite bien d'être défendu?

Je souhaite connaître les opinions des uns et des autres.

Emile Dereux

Militantisme...anticléricisme...

Sans apporter une quelconque modification au courrier de notre ami Emile, nous apportons quelques éléments liés à la terminologie ou à l'utilisation de ces deux mots.

Militant

Si étymologiquement, militant vient du latin *militia*, service militaire, métier de soldat donc faisant la guerre, le militant, dans le langage courant est aussi celui qui défend une cause et ce, dans différents domaines : politique, syndical, associatif,... donc aussi dans un mouvement laïque.

Le militantisme est aussi une démarche morale par rapport aux racismes, aux droits de l'homme, à l'égalité hommes-femmes, à l'orientation sexuelle, à l'origine sociale, ... dans laquelle s'engagent de nombreux laïques de manière souvent très concrètes.

Le fait d'associer, par exemple, le mot « lutte » au mot « racisme » pour que cela devienne « lutte contre le racisme » n'a, dans ce cas, rien de militaire mais représente un engagement pour défendre une cause par des moyens pacifiques.

Anticléricisme

L'anticléricisme n'est pas l'antireligiosité : il entend seulement ramener l'influence de la religion, et singulièrement du clergé, dans les bornes qui doivent selon lui en délimiter le domaine.

Mais qu'est-ce que le cléricisme ?

L'encyclopédie Universalis nous en donne une définition très claire :

« Sommairement, c'est la tentation, ou la tentative, pour les clercs, d'exercer sur la société civile une influence ou un pouvoir en vertu de leur ministère. Tantôt ils useront des armes spirituelles (censures ecclésiastiques, sacrements, prédications) pour régenter les esprits, les mœurs (ordre moral), le gouvernement ; tantôt ils s'appuieront sur les gouvernants pour imposer leur religion.

Dans l'un et l'autre cas, le cléricisme signifie la confusion des ordres, l'ingérence de la société ecclésiastique dans la société séculière et la dépendance du politique à l'égard du religieux.

C'est contre cette confusion que s'insurge précisément l'anticléricisme : il a pour fondement intellectuel ce postulat que les deux sociétés, civile et religieuse, sont distinctes, que les clercs ne doivent pas s'immiscer dans la direction des

affaires publiques, que, peut-être même, le domaine religieux doit rester strictement privé ».

Ajoutons que l'anticléricalisme n'est pas l'antireligieux ; il est même d'une certaine manière son défenseur puisqu'il revendique **le droit pour chacun de choisir sa croyance ou de ne pas en avoir.**

Édouard Herriot en 1925, disait :

« Il faut choisir entre la religion d'État et la religion de l'apostolat. Quand la religion se bornera à ses moyens spirituels, quand elle ne sera plus cléricale, entre vous et nous, elle n'aura pas de protecteurs plus respectueux que nous. »

Homme politique français,(1872-1957) membre du parti radical.

Yvan Nicaise

Coordonnées des membres du Conseil d'administration.

NICAISE Yvan Tél. : 064.65.08.83 / GSM : 0478.39.27.96
Président e-mail : yvnicaise@voo.be

CUCHET MarieChristine Tél. : 064.44.43.44
Vice-présidente

LEMOINE Mimie Tél. : 064.44.59.40 / GSM : 0497.46.34.93
Secrétaire e-mail : mimielemoine@yahoo.fr

SELVAIS Jean-Claude GSM : 0475.39.05.17
Trésorier e-mail : jc.selvais@skynet.be

BARBIER Luc GSM : 0476.48.20.59
Administrateur e-mail : barbier_luc@hotmail.com

BOUTON Lucien Tél. : 064.44..32.69 / GSM : 0475.90.25.63
Administrateur e-mail : lucien.bouton@skynet.be

BRAGARD Marianne Tél. : 064.44.32.69 / GSM : 0476.89.94.13
Administrateur e-mail : marianne.bragard@morlanwelz.be

D'HOLLANDER René Tél. : 064.77.29.59
Administrateur

SANTERRE Jean Tél. : 064.22.80.63
Administrateur

Port du voile : le conseil d'Etat donne raison à la ville de Charleroi

Vous avez probablement pris connaissance de la décision du conseil d'Etat qui a confirmé, le 21 décembre dernier, que Charleroi avait raison d'interdire à un professeur de mathématiques de donner cours en portant le voile dans deux établissements communaux.

Rappelons que cette enseignante contestait un règlement de la ville de Charleroi interdisant aux enseignants du réseau officiel d'arborer devant les élèves leurs convictions religieuses.

Le conseil d'Etat a confirmé ainsi la légalité d'un règlement communal adopté en mars dernier, en qualifiant le port du voile de « *source de division entre les différentes conceptions religieuses et philosophiques, y compris dans sa dimension sociale plus spécialement en ce qui concerne la place des femmes dans la société* ».

Dans son arrêt, la juridiction rappelle le principe de neutralité de l'Etat, sur base duquel on peut « *attendre des agents des pouvoirs publics que, dans l'exercice de leurs fonctions, ils observent strictement, à l'égard des citoyens, les principes de neutralité et d'égalité des usagers* », précise le conseil d'Etat.

Cet arrêt met fin à une saga juridico-politique survenue au printemps dernier.

Le point de vue d'un juriste

M^e Marc Uyttendaele, avocat de la ville de Charleroi, en commentant cet arrêt, note d'abord que le Conseil d'Etat a traité l'affaire, non en chambre francophone, mais en « assemblée générale », réunissant les chambres francophone et flamande. « *C'est un choix manifestement dû au fait que le Conseil d'Etat était conscient de poser un acte important.* » Sur le fond, Uyttendaele analyse l'arrêt comme un « arrêt de principe ». Le Conseil d'Etat dit : « *Il ne peut être admis qu'un agent des services publics, en l'occurrence un enseignant, invoque un droit fondamental (liberté de pensée, conscience, religion, NDLR) pour justifier la méconnaissance des droits fondamentaux des citoyens (neutralité du service public), en l'espèce des élèves et des parents.* ».

Un arrêt qui a le mérite de la clarté.

Dans plusieurs des articles publiés dans votre « Courrier laïque », nous avons exposé les raisons qui justifient l'interdiction de tout signe d'appartenance

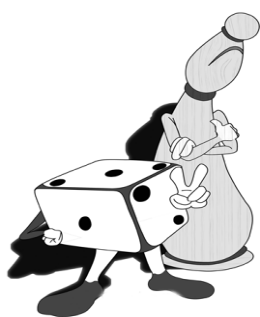
religieuse, philosophique ou partisane dans les établissements d'enseignement et dans les services publics.

La position du conseil d'Etat est importante, car elle interpelle le monde politique qui se doit, non pas de continuer de laisser les directions d'écoles ou les diverses administrations publiques à se positionner au coup par coup, mais de légiférer pour que seule une interdiction générale sans nuance soit incluse dans les lois belges.

Aux laïques d'interpeller le monde politique afin qu'il formule cette exigence lors des négociations pour la formation plus qu'attendue d'un gouvernement fédéral.

Yvan Nicaise

Le 20 janvier : l'après-midi des «jeudijeux»



Notre Maison de la Laïcité continue en 2011 sa collaboration avec « Les amis du livre et du jeu éducatif » ASBL en

N'hésitez pas à nous rejoindre et à passer ainsi quelques instants de détente et de plaisir.

Cette activité se poursuivra de 14 à 16h30 aux dates suivantes : 17 février, 17 mars, 14 avril, 12 mai et 9 juin.

Rappelons que cette activité est gratuite est que le café vous est offert.

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous.

Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

LE COURRIER LAÏQUE

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Laurence Maes

Un film époustouflant !

SUNDANCE 2008
GRAND PRIX

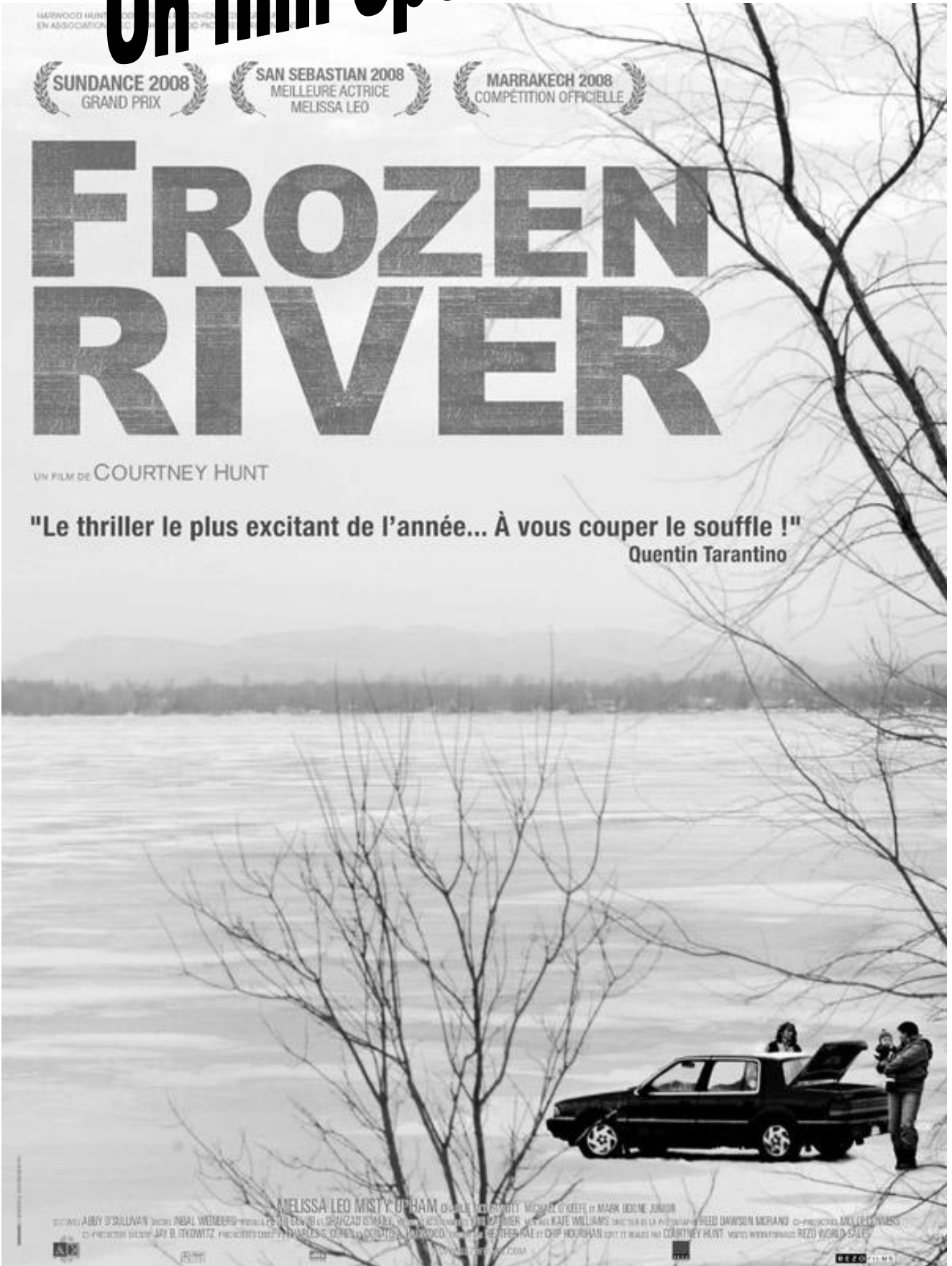
SAN SEBASTIAN 2008
MEILLEURE ACTRICE
MELISSA LEO

MARRAKECH 2008
COMPETITION OFFICIELLE

FROZEN RIVER

UN FILM DE COURTNEY HUNT

"Le thriller le plus excitant de l'année... À vous couper le souffle !"
Quentin Tarantino



MELISSA LEO MISTY ORHAM CHARLIE JACKSON MICHAEL O'KEEFE IN MARK BOONE JARVIS
STORY BY ABBY D'SULLIVAN MUSIC BY JACOB NIMAI WRITERS AND DIRECTOR COURTNEY HUNT
© 2008 REZO FILMS. ALL RIGHTS RESERVED. WWW.FROZENRIVER.COM

Le cinéma des résistances

Le Ciné-club de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

Jeudi 13 janvier 2011, à 20 heures

FROZEN RIVER

un film de Courtney Hunt

(Etats-Unis 2008)

Une petite ville américaine à la frontière du Canada. Ray peut enfin offrir à sa famille la maison de ses rêves et bientôt quitter leur préfabriqué. Mais quand son mari, joueur invétéré, disparaît avec leurs économies, elle se retrouve seule avec ses deux fils, sans aucune ressource. Alors qu'elle essaie de retrouver la trace de son mari, elle rencontre Lila, jeune mère célibataire d'origine Mohawk, qui lui propose un moyen de gagner rapidement de l'argent : faire passer régulièrement aux Etats-Unis des immigrants clandestins à travers la rivière gelée de Saint Lawrence située dans la Réserve indienne.

Courtney Hunt nous livre un film qui porte un regard d'une grande tendresse sur les déclassés du Nord de l'Amérique, qu'ils appartiennent à la classe ouvrière ou aux tribus indiennes.

A la fois drame social et thriller, Frozen River brille aussi dans sa capacité à dépeindre deux portraits de femmes qui donnent au film une puissance humaniste d'une rare intensité.

Deux personnages crédibles, intéressants et une histoire bien racontée.

P.A.F. : 3 € (une boisson offerte)

Abonnement 12 € pour 5 séances (valable sur plusieurs saisons)

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

**Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
Avec la collaboration de la Direction Générale des Affaires Culturelles du
Hainaut - Service des animations, de la formation et de l'audiovisuel**

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 064/44.23.26

Le 11 décembre : depuis 10 ans, la chorale « L'Emilienne » a chanté dans nos murs pour « Amnesty International »



Pour la dixième année consécutive, nous avons eu le plaisir d'inviter la chorale « L'Emilienne » à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz.

Notre secrétaire Mimie Lemoine déclarait à cette occasion :

« Il est normal d'accueillir une chorale chantant les droits de l'Homme en un lieu où les valeurs comme la liberté de pensée sont particulièrement défendues ».

Cette chorale, connue dans notre entité mais aussi bien au-delà, a parcouru notre commune pour la 28^{ème} fois, porteuse d'un message d'espoir et de paix, symbolique peut être, mais combien nécessaire.

Son objectif : mieux faire connaître l'action humanitaire d'Amnesty International.

Cette année, tous les choristes arboraient le ruban blanc, symbole appuyant la campagne contre la violence envers les femmes.



Pour cette dixième présence parmi nous, nous leur avons offert quelques bulles et mignardises en signe d'amitié et de reconnaissance pour leur engagement.



Mimie a également évoqué une situation que nous avons dénoncée dans « Le Courrier laïque » de novembre dernier : l'emprisonnement du prix Nobel de la paix 2010, Liu Xiaobo, chinois considéré par Pékin comme opposant au régime alors qu'il mène un combat non violent en faveur des droits fondamentaux dans son pays.

« L'Emilienne » a chanté pour nous et ensemble nous pensions aux autres. L'an prochain, nous les attendrons à nouveau car nous sommes persuadés que « L'Emilienne » continuera à parcourir les rues de notre cité pour que rappeler la nécessité de dénoncer les atteintes à la liberté d'expression.

**Dimanche 6 février 2011 à 12h00
Dîner de la Chandeleur au profit de
la Fête de la Jeunesse Laïque**

Comme chaque année, nous organiserons notre traditionnel repas de la chandeleur.

Nous verserons le bénéfice de ce repas au comité organisateur de la fête de la Jeunesse Laïque du Centre, comité où notre maison est représentée par votre président.

Rappelons que la fête de la jeunesse laïque (FJL) est destinée aux enfants qui, au sortir de l'enfance et de l'école primaire (où ils étaient inscrits au cours de morale laïque), vont entrer dans l'adolescence pour se préparer à être les adultes de demain.

**Prix : toujours 20 € (- de 12 ans : 10 €)
Le menu vous sera communiqué prochainement
Les réservations sont déjà ouvertes.**